

# Construction d'un site de production de laine de roche sur la commune de Courmelles (02)

## ZAC DU PLATEAU



**DEMANDEUR :**



**ROCKWOOL FRANCE S.A.S.**  
111 RUE DU CHATEAU DES RENTERS  
75013 PARIS

ROCKWOOL FRANCE SAS  
111 Rue du château des  
Rentiers 75013 Paris

T : +33.01.40.77.82.82

**ARCHITECTE :**

**A  
26**

*R.*

A.26  
165 bis, RUE DE VAUGIRARD  
75015 - PARIS

T: 09 70 75 52 83

**A  
26**

A26 Architectures  
165b rue de Vaugirard - 75015 Paris  
www.a26.eu  
SAS au Capital de 67 000 €  
NAF 7111Z - SIRET 790 031 645 00035  
Ordre N° National S15736  
TVA FR 51 790 031 645

**B.E.T :**



ZI de Ladoux - 11 rue  
Verte - BP30200  
63118 CEBAZAT

T : +334.73.16.34.34

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

**N° permis : 00222619AS008M01**

### NOTE DE PRESENTATION

ECHELLE :

DATE :

24/02/2020

FORMAT :

A4

220.01

A26

ARC

PCM

GEN

A

N° Affaire

Emetteur

Lot

Phase

Bâtiment

Nature

Niveau

Indice

**PCM4**

N°Chrono

**LISTE DES DOCUMENTS****Pièces modifiées :**

- Formulaire de Demande de Modification d'un Permis délivré en cours de validité Cerfa N°13411\*06 (9 pages).
  
- PCM2. : Plan de masse des constructions à édifier [Art. R.431-9 du code de l'urbanisme]
  - PCMa : Plan de masse projet – 1/1000°
  - PCMb : Plan des réseaux divers – 1/1000°
  
- PCM4. : NOTICE décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R.431-8 du code de l'urbanisme]
  
- PCM5. : Plan des façades et des toitures [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme]
  - PCM5fa : Plan des façades générales
  - PCM5fb : Plan des façades et de toiture B240 300 400 500
  - PCM5fg : Plan des façades et de toiture B210
  - PCM5fi : Plan des façades et de toiture B305/310
  
- PCM6 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme].
  
- PCM11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

## 1 – PRÉSENTATION DU PROJET

Construction d'un site de production de laine de roche sur la commune de Courmelles (02)

**La construction est classé code du travail**

### 1.1 DEMANDEUR

ROCKWOOL France  
111 rue du château des Rentiers  
75 013 Paris

### 1.2 CONTEXTE

Le groupe ROCKWOOL, d'origine danoise, produit et commercialise des solutions en laine de roche pour le secteur de la construction, qui répondent aux enjeux d'isolation thermique, de protection contre le feu et de confort acoustique.

L'activité n'est pas nouvelle, ni dans le monde, ni en France, créée en 1978, la filiale française emploie près de 800 salariés dont 600 sur notre usine de Saint-Éloy-les-Mines dans le Puy-de-Dôme.

Aujourd'hui, les questions énergétiques n'ont jamais été aussi importantes pour répondre à l'enjeu climatique : alors que le secteur résidentiel-tertiaire représente plus de 40 % de la consommation énergétique en France, l'isolation thermique des bâtiments permettrait de réduire considérablement cette consommation en diminuant les besoins en chauffage et en climatisation. Ce défi conduit à envisager la création d'une seconde usine en France, dans le Soissonnais, région riche de sa culture industrielle et de son emplacement stratégique, entre le bassin parisien et les pays voisins.

ROCKWOOL souhaite que cette usine puisse devenir une référence pour le groupe, une référence technologique avec le recours aux meilleures techniques disponibles, mais également une référence dans la manière de dialoguer avec le territoire. C'est pour cette raison qu'il y eu une concertation préalable, sous l'égide d'un garant, avant tout dépôt de demande d'autorisation et avant toute décision d'investissement. Le bilan de cette concertation est annexé au présent permis, pièce n° 16-4.

### 1.3 SITUATION

Le lieu du projet est localisé sur la commune de Courmelles, située à environ 8 km au sud-ouest de Soissons, le long de la N2, plus précisément sur la ZAC du Plateau.

Le terrain a une superficie cadastrale de 393 299 m<sup>2</sup>.  
Références cadastrales : A459, ZA32, ZA45.

L'emprise du projet ROCKWOOL représente environ 18,2 ha sur les parcelles A459 et ZA32, qui constituent l'emprise de l'installation classée. Cette emprise est totalement incluse sur la commune de Courmelles.

Le site est actuellement constitué d'une parcelle en friche, il présente une forme rectangulaire et compte une différence de niveaux importante entre les extrémités ouest et et Sud.

La commune dans laquelle se trouve votre projet est en **zone de sismicité 1 (très faible)** selon l'article D. 563-8-1 du Code de l'Environnement. Le projet consiste en une **construction d'un bâtiment neuf, de catégorie d'importance II.**

Selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié (relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à « risque normal »), **aucune disposition parasismique n'est exigée** dans cette commune pour les projets de construction de bâtiment neuf de la catégorie d'importance cité ci-dessus.



## PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Courmelles classe l'emprise du projet en zone UZ dite « du Plateau », zone destinée prioritairement à recevoir une urbanisation de type économique : activités d'intérêt public ou général, de production, de transformation, de transport et de logistique (notamment ceux liés aux transports), ainsi que des activités artisanales et industrielles. Le projet est donc compatible avec cette vocation. **(Art. UZ 2)**

### Article UZ 3 – Accès et voirie

Accès,

Les accès au terrain sont déjà définis par la ZAC et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

Voirie,

Les voies de la construction ont été dimensionnées dans les règles de l'art afin que les transports internes et véhicules de secours aient un accès fluide, il n'a pas de cul de sac sur le projet (voir PCM2a)

|                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Béton stabilisé (Voie pompier)   | 930 m <sup>2</sup>    |
| Béton stabilisé clair (Trottoir) | 2 792 m <sup>2</sup>  |
| Voirie lourde / enrobé noir      | 65 231 m <sup>2</sup> |
| Voirie légère / enrobé noir      | 2 170 m <sup>2</sup>  |
| Dalle béton                      | 3 144 m <sup>2</sup>  |
| Graviers                         | 5 924 m <sup>2</sup>  |
| Total :                          | 79 705 m <sup>2</sup> |

### Article UZ 4 – Desserte par les réseaux

#### Travaux préparatoires

On considère qu'il n'y a pas de pollution des sols, ni de contraintes réglementaires liées à la faune et à la flore.

La terre végétale sera décapée sur la totalité de l'emprise du projet. Elle sera stockée afin d'être mise en œuvre ultérieurement lors de la réalisation des espaces verts, les excédents étant évacués ou stockés sur site.

Les terrassements généraux des plateformes seront effectués sur toute l'emprise du bâtiment et des abords immédiats (voiries, parkings, espaces verts). Ils comprennent les terrassements en déblais et remblais.

Il sera recherché au maximum une valorisation des matériaux du site, notamment pour la réalisation des remblais, si possible techniquement selon la nature des matériaux excavés et les conditions de mise en œuvre.

## Chaussées

Le rapport géotechnique mentionne un sol support de moyenne qualité. Le géotechnicien préconise la mise en place, après décapage de la frange superficielle altérée, d'une couche de forme en matériaux propres calcaires insensibles à l'eau de 60 cm d'épaisseur, avec intercalation éventuelle d'un géotextile en fonction des conditions météorologiques en phase chantier et au cours des mois précédant les travaux.

Les chaussées seront à la fois en enrobé bitumineux et en béton, selon les zones indiquées sur le plan de revêtements.

## Données pluviométriques

### DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DE SAINT-QUENTIN

Normales Relevés

Comparer avec une autre ville

Données climatiques de la station

Normales mensuelles - Saint-Quentin

|           | Température Minimale | Température Maximale | Hauteur de Précipitations | Durée d'ensoleillement |
|-----------|----------------------|----------------------|---------------------------|------------------------|
|           | 1981-2010            | 1981-2010            | 1981-2010                 | 1991-2010              |
| Janvier   | 0,6 °C               | 5,5 °C               | 57,2 mm                   | 68,0 h                 |
| Février   | 0,6 °C               | 6,6 °C               | 48,0 mm                   | 75,0 h                 |
| Mars      | 3,0 °C               | 10,6 °C              | 57,7 mm                   | 128,3 h                |
| Avril     | 4,5 °C               | 14,0 °C              | 48,1 mm                   | 174,8 h                |
| Mai       | 8,2 °C               | 17,9 °C              | 61,6 mm                   | 198,7 h                |
| Juin      | 10,6 °C              | 20,7 °C              | 60,6 mm                   | 203,5 h                |
| Juillet   | 12,5 °C              | 23,4 °C              | 60,6 mm                   | 208,2 h                |
| Août      | 12,4 °C              | 23,4 °C              | 67,9 mm                   | 206,6 h                |
| Septembre | 10,1 °C              | 19,6 °C              | 52,5 mm                   | 162,1 h                |
| Octobre   | 7,3 °C               | 14,9 °C              | 64,4 mm                   | 116,9 h                |
| Novembre  | 3,6 °C               | 9,3 °C               | 58,4 mm                   | 66,7 h                 |
| Décembre  | 1,3 °C               | 5,9 °C               | 65,6 mm                   | 51,1 h                 |

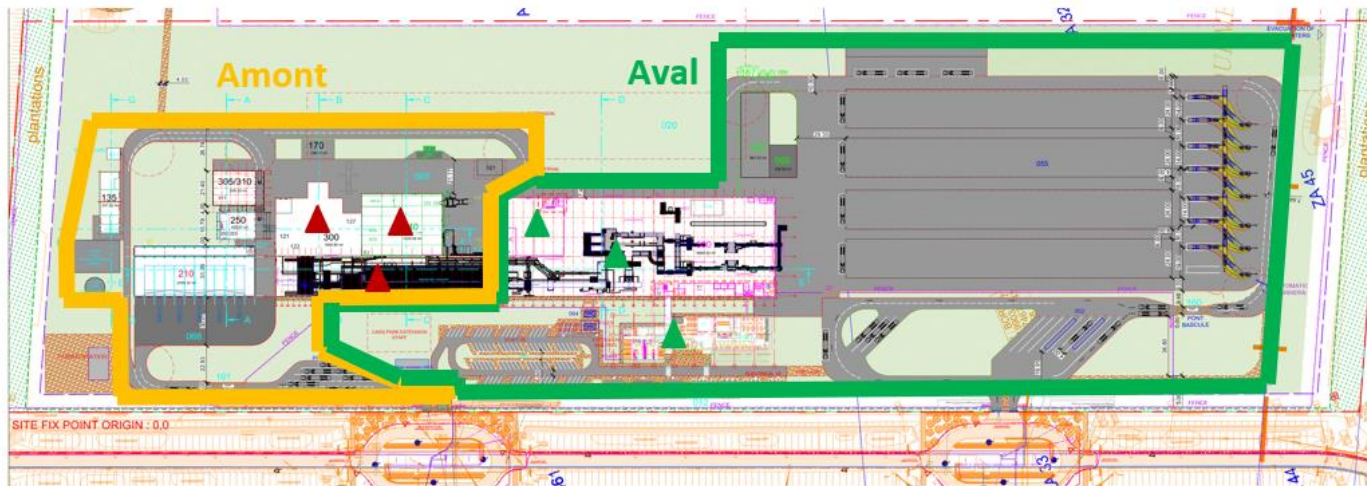
#### Normales annuelles - Saint-Quentin

|   |          |
|---|----------|
| Température minimale (1981-2010)                | 6,3 °C   |
| Température maximale (1981-2010)                | 14,4 °C  |
| Hauteur de précipitations (1981-2010)           | 702,6 mm |
| Nb de jours avec précipitations (1981-2010)     | 122,5 j  |
| Durée d'ensoleillement (1991-2010)              | 1659,9 h |
| Nb de jours avec bon ensoleillement (1991-2010) | 51,98 j  |



Définition des zones de projet

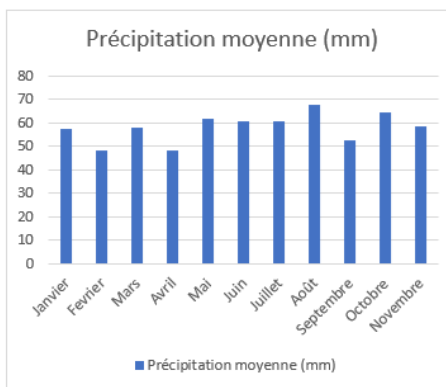
|                    |  |       |    |
|--------------------|--|-------|----|
| Zone process aval  |  | 74000 | m3 |
| Zone process amont |  | 30000 | m3 |



Les espaces verts et zone de livraison RTE ne sont pas compris.

Précipitations moyennes

| 1980-2010      |                            |
|----------------|----------------------------|
|                | Précipitation moyenne (mm) |
| Janvier        | 57.2                       |
| Fevrier        | 48                         |
| Mars           | 57.7                       |
| Avril          | 48.1                       |
| Mai            | 61.6                       |
| Juin           | 60.6                       |
| Juillet        | 60.6                       |
| Août           | 67.9                       |
| Septembre      | 52.5                       |
| Octobre        | 64.4                       |
| Novembre       | 58.4                       |
| Décembre       | 65.6                       |
| <b>Total</b>   | <b>702.6</b> mm            |
| <b>Moyenne</b> | <b>59</b> mm               |



Le coefficient de ruissèlement pris en compte est égal à 80%.

**Calcul du volume de rétention des eaux d'extinction incendie****Eaux d'extinction d'incendie**

APSA D9A rules Règles D9A

Rétention des eaux d'extinction incendie

**10mm de précipitation** 10mm d'eau sur la surface projet

|                    |       |                |     |                |
|--------------------|-------|----------------|-----|----------------|
| Zone process aval  | 74000 | m <sup>2</sup> | 740 | m <sup>3</sup> |
| Zone process amont | 30000 | m <sup>2</sup> | 300 | m <sup>3</sup> |

+

**Hydrants**

Volume induit par les moyens de lutte - points incendie extérieurs

|        |           |     |                   |
|--------|-----------|-----|-------------------|
| Durée  | Duration  | 2   | hours             |
| Débit  | Flow rate | 180 | m <sup>3</sup> /h |
| Volume | Volume    | 360 | m <sup>3</sup>    |

+

**Extinction par sprinklage**

et RIA

Volume induit par les moyens de lutte - sprinklers et RIA

|     |            |                      |
|-----|------------|----------------------|
| SPK | 530        | m <sup>3</sup>       |
| RIA | 10         | m <sup>3</sup>       |
|     | <b>540</b> | <b>m<sup>3</sup></b> |

+

**20% volume plus grande cuve produit chimique-résine phénolique en solution (zone Chaude/Amont)-**40 m<sup>3</sup>

=

|                    |     |   |     |   |     |   |             |                |             |                |
|--------------------|-----|---|-----|---|-----|---|-------------|----------------|-------------|----------------|
| Zone process aval  | 740 | + | 360 | + | 540 | = | <b>1640</b> | m <sup>3</sup> |             |                |
| Zone process amont | 300 | + | 360 | + | 540 | + | 40          | =              | <b>1240</b> | m <sup>3</sup> |
|                    |     |   |     |   |     |   | <b>2880</b> | m <sup>3</sup> |             |                |

**Besoins en eau incendie**

HYDRANTS+RIA+SPK

900 m<sup>3</sup>

Eau process non comprise

(+450M3 process)

> 1350 m<sup>3</sup>**Réseaux humides**

## Eau potable

Une canalisation PEHD alimentera le bâtiment depuis la chambre de comptage du concessionnaire située en limite de propriété. Le diamètre de la conduite sera déterminé en études de détail. Une boucle autour de l'usine permettra une desserte complète du site.

## Eau incendie

Une boucle incendie parcourra l'ensemble du site afin de desservir environ 12 poteaux incendie, situés à des emplacements conformes aux risques à défendre. Le réseau sera en fonte. Le diamètre de la conduite sera déterminé en études de détail.

Cette boucle sera alimentée par une bache incendie et des groupes de mise sous pression.

Des piquages pour l'alimentation des sprinklers seront effectués

La bache incendie sera alimentée par le réseau d'eau potable.

## Eaux industrielles

Des tranchées seront remises au corps d'état fluides afin de permettre la pose de réseaux sous pression :

- Eau industrielle « process »
- Eau osmosée
- Eau chaude
- Eau non recyclée
- Eau recyclée

### Eaux usées industrielles

Les eaux usées industrielles du bâtiment seront collectées séparément par des canalisations en PVC-U, une station de mesure et de prélèvement sera implantée avant rejet dans le réseau « eaux usées domestiques ». Un traitement préalable sera effectué si nécessaire afin que les eaux rejetées en réseau public respectent les normes de rejets / convention de déversement.

### Eaux usées domestiques

Les eaux usées « domestiques » du bâtiment seront collectées séparément par des canalisations en PVC série CR8 (SN8). Ce réseau sera étanche et raccordé sur le réseau public. Des regards de visite, de diamètre 1000 mm intérieur, permettront l'inspection et la maintenance des réseaux. Un poste de refoulement permettra d'atteindre le point de rejet public.

### Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales assurera la collecte des eaux de toiture et de voiries.

L'assainissement des voiries sera réalisé par écoulement surfacique. Les eaux pluviales de ces surfaces imperméabilisées s'écouleront par l'intermédiaire d'avaloirs à grille dans des canalisations en PVC série CR8 (SN8). Des regards de visite, de diamètre 1000 mm intérieur, permettront l'inspection et la maintenance des réseaux.

Elles seront ensuite dirigées gravitairement vers 2 bassins de rétention, dissociés suivant les zones : amont et aval.

Des séparateurs hydrocarbures traiteront en amont des bassins les eaux d'écoulement. Un système de bypass permettra de ne pas les endommager en cas d'évènements pluvieux importants.

Les bassins seront dotés de locaux pompes et de zones de décantation.

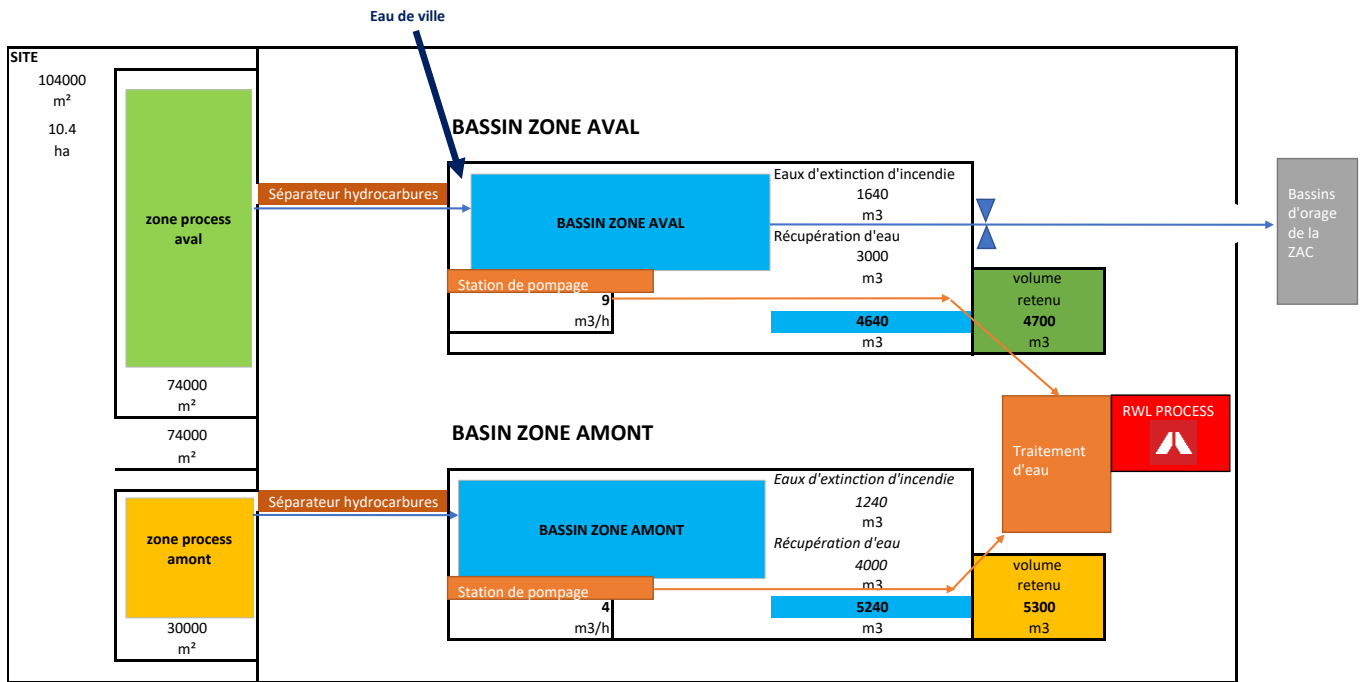
Leur volume de rétention se décompose en 2 parties : défense incendie et process usine.

Une fois les bassins pleins, les eaux pluviales surversent dans le réseau public de la zone d'activité, sans régulation (cas de précipitations exceptionnelles)

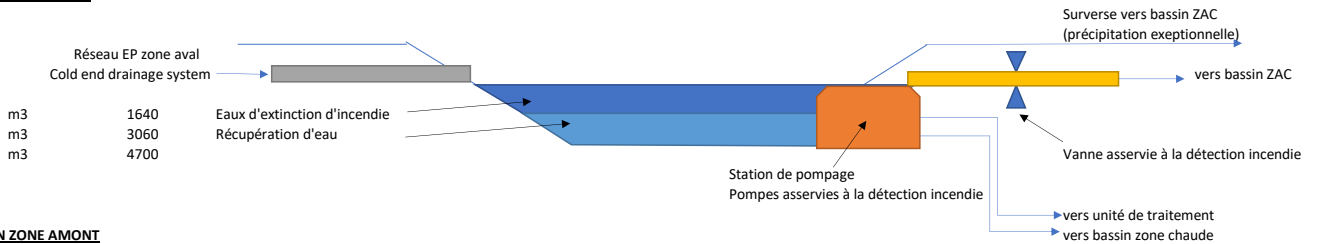
Les volumes par zone sont précisés ci-dessous :

|                         | <b>Zone aval</b> | <b>Zone amont</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------|------------------|-------------------|--------------|
| <b>Défense Incendie</b> | 1 640 m3         | 1 240 m3          | 2 880 m3     |
| <b>Process Usine</b>    | 3 060 m3         | 4 060 m3          | 7 120 m3     |
| <b>Total</b>            | 4 700 m3         | 5 300 m3          | 10 000 m3    |

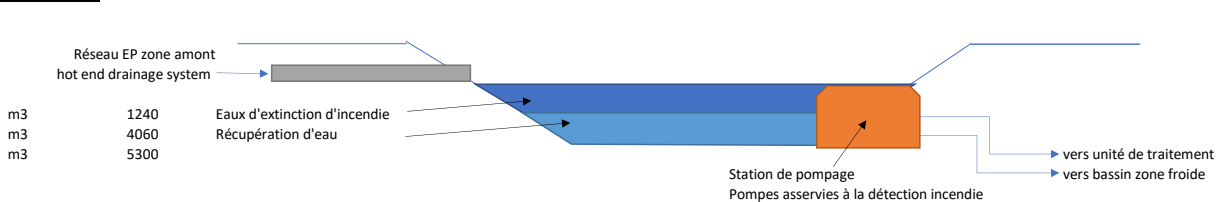




**BASSIN ZONE AVAL**



**BASSIN ZONE AMONT**



|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| <b>SITE</b>                  |                            |
| Eaux d'extinction d'incendie | 2880 m <sup>3</sup>        |
| Récupération d'eau           | 7120 m <sup>3</sup>        |
| <b>Total</b>                 | <b>10000 m<sup>3</sup></b> |

**Infrastructures pour réseaux secs**

L'alimentation électrique sera réalisée à partir du poste de distribution RTE à construire prévu à proximité. De même, les installations de télécommunications du bâtiment seront raccordées à la tête du câble de l'opérateur situé en limite de propriété.

Ces réseaux électriques et téléphoniques seront constitués de gaines TPC ou LST et seront enterrés. Une boucle « courant faibles » sera mise en place pour desservir l'usine.

Des chambres de tirage permettront le déploiement, l'exploitation et la maintenance du réseau.

**Aménagements paysagers**

Les zones d'espaces verts seront végétalisées avec la terre végétale extraite du site remise proprement en place, puis engazonnées.

**Article UZ 5 – Caractéristiques des terrains**

*Il n'est pas fixé de règles.*

**Article UZ 6 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques**

- « 11 mètres par rapport à la voirie primaire »  
→ **Conforme**
- « 7 mètres par rapport à la voirie secondaire ».  
→ **non concerné**
- « 16 mètres par rapport aux limites de parcelles donnant sur le fossé secondaire »  
→ **non concerné**
- « 20 mètres par rapport aux limites de parcelles situées en périphérie Ouest et Est de la zone (le long des bassins d'orage et de la RN 2). »  
→ **Conforme**
- « 26 mètres par rapport aux limites de parcelles situées en périphéries Sud et Nord de la zone. »  
→ **Conforme**

**Article UZ 7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparative**

*« Toutes constructions, installations ou voiries internes doivent être situées à une distance minimale de 10,50 mètres de la limite séparative quand celle-ci est longée par un fossé, et à une distance minimale de 12 mètres dans l'autre cas. »*

→ **Conforme**

**Article UZ 8 – Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété**

*« Entre deux bâtiments non contigus doit toujours être ménagée une distance suffisante pour permettre l'entretien facile des marges d'isolement et des bâtiments eux-mêmes ainsi que le passage et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie.*

*Cette distance doit être au minimum de 4 mètres. »*

Bien que le projet soit constitué de nombreux bâtiments, ceux-ci respectent la demande ci-dessus. (voir PC2)

→ **Conforme**

**Article UZ 9 – Emprise au sol**

*« L'emprise au sol des constructions de toute nature ne peut excéder 60 % de la superficie de chaque unité foncière. »*

Terrain : 393 298 m<sup>2</sup>

393 298x 60% = **235 978,8 m<sup>2</sup> autorisé**

Bâtiment : 22 233 m<sup>2</sup>

Voirie : 79 705 m<sup>2</sup>

La somme des deux est : → **Conforme**

**Article UZ 10 – Hauteur maximum des constructions**

*« La hauteur maximum des constructions est fixée à la cote de 176,50 m NGF.*

*Un dépassement est autorisé à condition qu'il ne porte pas sur plus de 5 % de la superficie de l'unité foncière et qu'il soit justifié par des raisons techniques ou fonctionnelles sans toutefois pouvoir dépasser 190 m NGF.*

*Les limites de hauteurs ci-dessus ne s'appliquent pas aux ouvrages techniques ponctuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone et/ou des activités (tours et édicules techniques, antennes, pylônes, cheminées, château d'eau...).*

*En outre, les constructions doivent strictement respecter les hauteurs maximales fixées par le plan de servitudes de dégagement aéronautiques. »*

5% x unité foncière, soit :

5% x 393 298 m<sup>2</sup> = **19 500 m<sup>2</sup> de construction autorisée à plus de 176,50 m ngf**

Surface de construction dépassant la cote de 176,50 ngf = 2 127 m<sup>2</sup>

- Cela correspond aux bâtiments 305/3110 et 300

**→ Conforme**

Les cheminées, au nombre de trois sur le site ne dépasse pas l'altimétrie de 202 ngf. C'est la hauteur maximale fixée par le plan de servitudes de dégagement aéronautique.

Ces cheminées seront équipées de balisage conformément à l'Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Le balisage des cheminées est prévu de la façon suivante, il sera installé des balisages diurnes puisque les cheminées ne représentent une masse tel un bâtiment.

Il est également prévu un balisage par marque car l'obstacle à baliser est considéré comme mince, il est balisé par des bandes de couleur alternées et contrastantes horizontales (rouge/blanc),

En complément des balises nocturnes rouges seront disposées sur les points de côte maximale du bâtiment afin d'indiquer le contour général et l'étendue de l'obstacle. L'intervalle longitudinal entre deux feux est inférieur à 45 mètres.

#### **Article UZ 11 – Aspect extérieur**

**Voir paragraphe « Le parti architectural » ci-dessous**

#### **Article UZ 12 – Stationnement**

Le nombre de places de stationnement dédié à l'opération est de :

|                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Places employées :                | 80                      |
| Places prestataires extérieures : | 04                      |
| Places visiteurs :                | 15                      |
| Places PMR :                      | <del>04</del> <b>05</b> |
| Places véhicules électriques :    | <del>11</del> <b>12</b> |

**Soit un total de : ~~114 places~~ **116 places****

Le nombre de stationnement PL prévu est de 17 places. Elles sont situées à l'intérieur du site et à proximité de l'entrée et de la sortie. Le but de ces zones d'attente est d'éviter des stationnements « sauvages » sur la voirie publique.

#### **Article UZ 13 – Espaces libres et Plantations**

##### **Le parti paysager,**

Les aménagements paysagers ont été conçus après avoir pris connaissance du site et de ses composantes environnementales et paysagères.

Le projet s'appuie principalement sur les éléments suivants :

- Le Plan local d'Urbanisme de Courmelles
- Utilisation du végétal comme facteur d'intégration du bâtiment, des espaces de stationnement et des bassins de rétention/infiltration.

Le parti prit, en accord avec les réglementations en vigueur, sera de privilégier des masses végétales en limite de la voie primaire, situés à l'ouest du terrain.

Les limites Sud, Nord et Est sont constituées de bande boisée existante, elles seront conservées et entretenues et au besoin restaurées. Une marge verte de 4 mètres de large est conservée.

L'article UZ6 rappelle qu'aucune construction ne doit être implantée à une distance minimale de :

- 11 mètres par rapport à la voirie primaire ;
- 20 mètres par rapport aux limites de parcelles situées en périphérie Est de la zone
- 26 mètres par rapport aux limites de parcelles situées en périphéries Sud et Nord de la zone.

Le projet respecte cette demande.

Les clôtures seront implantées en limites de propriété, la clôture donnant sur la voirie primaire sera intégrée dans la masse végétale constituée des bandes bocagères privées et publiques.

Les essences seront choisies parmi celles préconisées par le « Cahier des clauses architecturales et paysagères » de la ZAC du plateau afin de privilégier une floraison répartie sur la totalité de l'année et une harmonisation de la ZAC. Le suivi des prescriptions permettra la même qualité des abords du site quel que soit la saison.

Les parties d'espace libres entre la voie primaire et la construction seront engazonnées et l'on trouvera différentes poches constituées d'arbres à faible ou moyen développement. Ces groupements d'arbres seront le moyen de favoriser l'insertion du projet dans le site existant mais également de mettre en place une épaisse barrière visuelle.

À l'arrière de la construction, au-delà des voiries de desserte, la réserve foncière sera traitée en prairie fleurie.

Les bassins feront l'objet de plantations et seront bordés d'une couverture arbustive composée de cornouillers, de cornouillers sanguins, et plantés de roseaux et de graminées.



Cornouiller sanguin

Graminées

Roseau

La partie tertiaire, avec l'ensemble du stationnement VL et surtout la liaison entre ces deux espaces feront l'objet d'un traitement particulier du fait de leur usage et de leur positionnement direct avec les accès principaux du site.

On trouvera en périphérie de la poche de stationnement et en limite des bureaux une haie du même type que celle se trouvant en bordure de site pour opérer des lignes visuelles entre les différentes parties du stationnement. Des espaces de plaines terres dans la poche permettra la plantation d'arbre remarquable de façon aléatoire pour rester dans l'esprit du site.

Technique de mise en œuvre des espaces libres et plantés :

- Régilage de la terre végétale

La terre végétale issue du décapage sera régilée sur tous les espaces destinés à être plantés et engazonnés, elle sera hersée et purgée de toutes matières impropres et éléments compacts (cailloux, gravois, etc.)

Le profil de la terre végétale sera régilé d'une épaisseur de 20 cm aux environs immédiats des bâtiments et sera travaillé en surface de façon à rejeter les eaux de pluie à l'opposé des façades et pignons.

Le niveau des terres sera réglé de façon à être inférieur de 10 cm à celui du dessous de la bavette basse des bardages habillant les façades et pignons sur une hauteur de 2 m à partir du nu extérieur des bardages.

La terre végétale excédentaire pourra être évacuée et/ou stockée in-situ (réserve foncière).

- Plantations

Les plantations comprendront des arbres de hautes tiges et arbustes dans les zones traitées en espaces verts, en nombre, variété et tailles suffisantes pour obtenir un traitement des espaces plantés de qualité. Il sera prévu des tuteurs en fonction du type de végétaux.

- Engazonnement

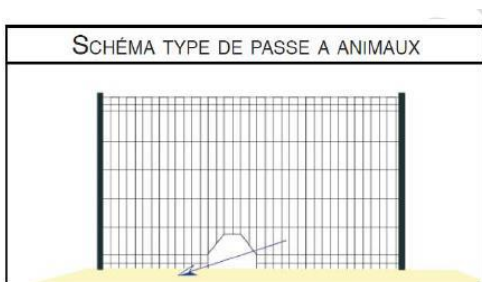
Les zones non plantées d'arbres et d'arbustes dans l'environnement des bâtiments recevront un engazonnement pouvant subir un piétinement important.

- Bordures de façades

Les rives des espaces plantés au contact des façades du bâtiment seront traitées sur une bande de 0,50 m de largeur en gravillon 25/50 mm sur une épaisseur de 10 cm, mis en place sur un film opaque interdisant une végétalisation naturelle.

- Clôtures

Les clôtures du site sur les limites Nord, Sud, Est et Ouest seront en treillis soudé RAL 7012 de 2m de hauteur. Ces clôtures seront ajourées de trous servant à laisser passer des animaux de petites tailles.



- Portails

Afin de fermer le site hermétiquement aux horaires de fermeture de l'usine, des portails coulissants seront implantés :

- Au accès en limite du site :
  - accès 1 côté usine
  - accès 2 côté stockage
- Accès zone matières premières (entre zone "tampon" et zone usine)
- Accès zone produits finis (entre zone "tampon" et zone de stockage)

On aura donc 4 unités.



Afin de gérer les flux de camions, des barrières levantes seront implantées :

- Accès zone matières premières (entre zone "tampon" et zone usine)
- Accès zone produits finis (entre zone "tampon" et zone de stockage)

On aura 5 unités.



- Boisement des poches vertes entre la voie primaire et les bâtiments :



Charme commun

Frêne

Chêne pédonculé

Merisier



Fusain d'Europe

Noisetier



Prunus

Viorne lantane

Noisetier → *Cotylus avellena* (Ca)  
Charme commun → *Carpinus betulus* (Cb)  
Frêne → *Fraxinus excelsior* (Fe)  
Chêne pédonculé → *Quercus robur* (Qr)

Prunus → Prunus myrbolana (Pm)  
 Viorne lantane → Viburnum lantana (VI)  
 Merisier → Prunus avium (Pa)  
 Fusain d'Europe → Evonymus europaus (Ee)

- Haies bocagères :

Tout le long de la voie primaire nous aurons une haie bocagère composée de différentes espèces choisies parmi les prescriptions du cahier des clauses architecturales et paysagères :



Cornouiller male

Noisetier commun

Lilas commun



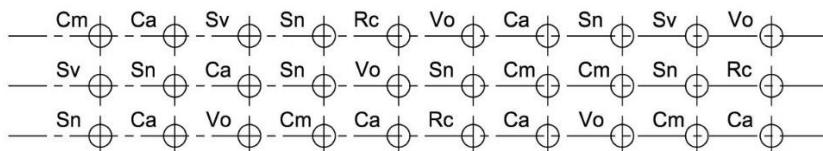
Sureau noir

Rosiers des chiens



Viorne obier

Les haies seront plantées conformément au schéma indiqué :



Cornouiller male → *Cornus mas* (Cm)  
Noisetier commun → *Corylus avellana* (Ca)  
Lilas commun → *Syringa vulgaris* (Sv)  
Sureau noir → *Sambucus nigra* (Sn)  
Rosiers des chiens → *Rosa canina* (Rc)  
Viorne obier → *Viburnum opulus* (vo)

Les arbustes seront disposés de manière à respecter les propriétés de chaque espèce.

Chaque haie sera constituée d'au moins cinq essences différentes dont une persistante avec comme objectif d'avoir une période de floraison allant au moins de mars à octobre.

La plantation sera effectuée sur plusieurs lignes espacées de 40 à 80cm. Les distances de plantation seront de 50 cm pour les essences à petit développement et de 1,50 m pour les essences à grand développement.

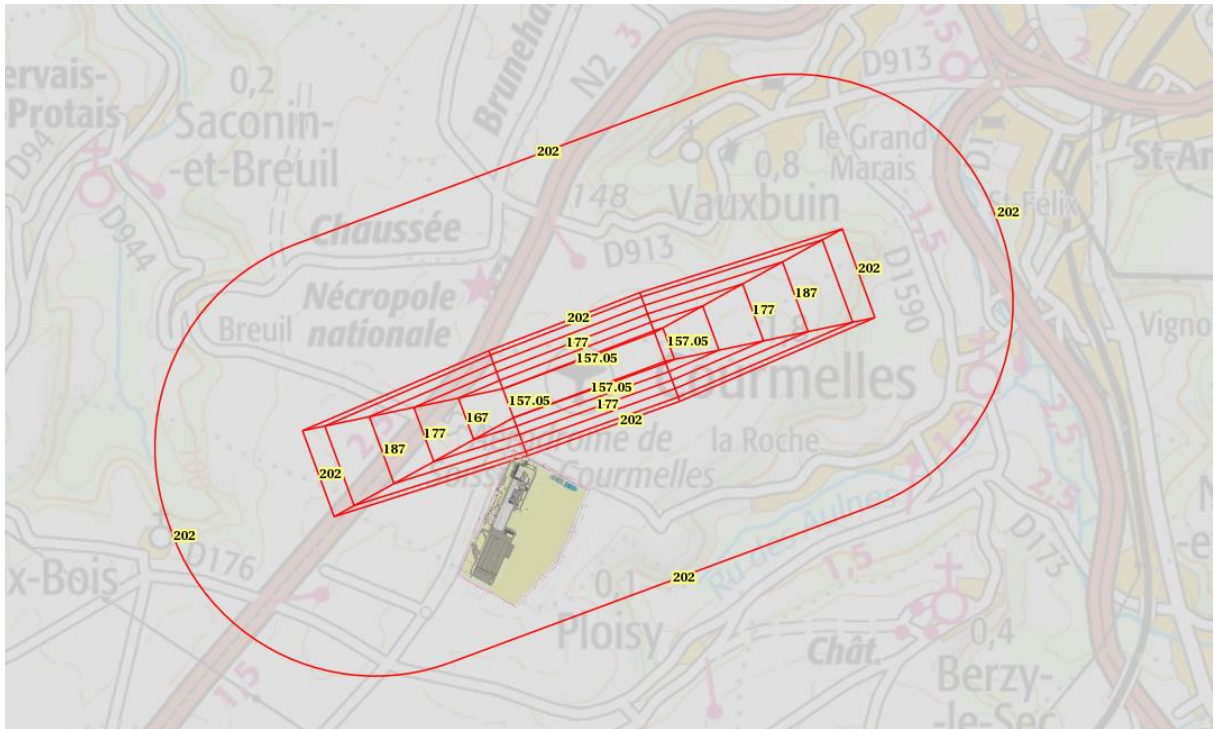
#### **Article UZ 14 – Coefficient d'occupation du sol**

**SO**



## LE PROJET

Le projet s'inscrit dans la ZAC du plateau, quelques constructions sont présentes sur les parcelles voisines, en face l'usine de production « WICONA » et au sud une plateforme logistique est en cours de construction. Au nord de la parcelle se trouve l'aérodrome de Courmelles/Soissons et la hauteur des constructions est en deçà des servitudes aéronautiques. (Voir Plan Masse PC2)



### Description générale

Le projet consiste en la création d'une usine de fabrication de laine de roche sur la commune de Courmelles, dans l'Aisne.

La laine de roche sera produite à raison de **115 000 tonnes/an**, avec un fonctionnement à feu continu, et à raison de **8 400 h/an max.**

La laine de roche est obtenue par un procédé de fusion de matières minérales, de fibrage et de mise en cohésion par l'intermédiaire de résine.

### Effectifs, horaires de fonctionnement et trafics

Le site fonctionnera 8 400 h/an maximum ; 7j/7 ; 24h/24 ; 52 semaines/an.

En dehors des arrêts techniques, 3 jours d'arrêt sont prévus : le 1er janvier, Noël et le 1er mai.

En termes d'effectifs, il est attendu :

- 120 à 150 personnes au total (dont administratifs et personnel technique mais hors entreprises extérieures),
- Entreprises extérieures : environ 20 personnes supplémentaires,
- Fonctionnement par équipe, à raison de 15 pers/équipe,
- En journée : environ 40 personnes en simultané,
- De nuit : 15 à 20 personnes en simultané,
- Le week-end : 15 à 20 personnes en simultané.

En termes de trafics, il est attendu :

- 100 PL/j en pleine activité, répartis en 80 PL/j en expédition + 20 PL/j en réception,
- Chargement et réception seront organisés en journée,
- Absence de circulation de poids lourds la nuit et les week-ends,
- 40 VL/j en simultané sur le site, en rotation en fonction des équipes.

### Accès et stationnement

Le site est accessible depuis la RN2 à l'Ouest puis via la Rue du Terroir, allée centrale de la ZAC du Plateau.

Le site lui-même disposera de 2 entrées, l'une pour les expéditions, l'autre pour la réception des matières premières et les véhicules légers, de parkings pour son personnel ainsi que de places de stationnement poids-lourds pour les camions livrant les matières premières et expédiant les produits finis.

Les voiries internes au site permettent ainsi, depuis l'entrée principale, de desservir les divers bâtiments, tous circulables sur leur demi-périmètre au moins, le site lui-même ne faisant l'objet d'aucun cul-de-sac.

### Equipements et bâtiments

Le site accueillera l'ensemble des installations nécessaires à la fabrication de la laine de roche depuis la réception des matières premières et des additifs, leur transformation par fusion, filage, polymérisation, refroidissement, puis leur conditionnement, stockage et enfin expédition par camions.

Le projet accueillera également une partie tertiaire intégrant les vestiaires et autres fonctions support du personnel.

Les grands ensembles du site sont décrit ci-dessous.

| Le programme en surfaces - SDP - |  | Surface de plancher<br>m <sup>2</sup> (SDP) |
|----------------------------------|--|---|
| N° bât.                          | Nom  |   |
| 132                              | Local pompe  | 21 m <sup>2</sup>                           |
| 133                              | Local pompe  | 21 m <sup>2</sup>                           |
| 135                              | Bâtiments technique                                  | 426 m <sup>2</sup>                          |
| 210                              | Matières premières                                   | 2 222 m <sup>2</sup>                        |
| 240                              | Bâtiment de recyclage des déchets de laine           | 1 956 m <sup>2</sup>                        |
| 250                              | Bâtiment de liant                                    | 430 m <sup>2</sup>                          |
| 300                              | Bâtiment fusion des matériaux                        | 1 486 m <sup>2</sup>                        |
| 305/310                          | Bâtiment de Chargement & déchargement                | 641 m <sup>2</sup>                          |
| 400                              | Bâtiment du four de polymérisation                   | 3 369 m <sup>2</sup>                        |
| 500                              | Bâtiment des zones découpe, emballage, palettisation | 9 827 m <sup>2</sup>                        |
| 671                              | Stockage de pièces de rechange                       | 65 m <sup>2</sup>                           |
| 510/512                          | Bâtiment Tertiaire                                   | 1 769 m <sup>2</sup>                        |
| <b>TOTAL :</b>                   |  | <b>22 233 m<sup>2</sup></b>                 |

Le process lié à la fabrication de la matière se fait en marche en avant, c'est pour cette raison que l'ensemble de la construction est orienté Nord/Sud, plus grande longueur du terrain.

Au nord, on trouve le début de la chaîne avec un bâtiment recevant les matières premières, ensuite le processus suit son chemin jusqu'à la zone de stockage des produits finis.

L'entrée au Nord/Ouest peut être considéré comme l'entrée principale du site elle servira à l'arrivée des matières première par camion vers le nord et l'accès aux stationnement des VL des employés.

Une zone d'attente est positionnée à l'intérieure du site afin d'éviter tous stationnement sur la voirie publique.

## LE PARTI ARCHITECTURAL

D'un point de vue architectural, la volumétrie imposante du projet visera à valoriser sa perception dans son contexte environnant bâti et agricole. L'écriture architecturale sera de qualité, par la composition de volumes rectangulaires habillant les bâtiments principaux et les bâtiment annexe. Cet épannelage tout en longueur offre une unité de bâti organisé. Les matériaux utilisés seront de qualités et durables, les couleurs seront intemporelles.

Nous avons tout au long du projet porté une réflexion particulière sur la continuité des matériaux ainsi que de leurs teintes afin de souligner notre démarche contemporaine.

L'ensemble bâti répond à différentes fonctions et se compose d'un bâtiment de matières premières (210), d'un bâtiment fusion des matériaux (300), Bâtiment de recyclage des déchets de laine (240), d'un Bâtiment du four de polymérisation (400), d'un Bâtiment des zones découpe, emballage, palettisation (500), et d'un bâtiment Tertiaire (510/512). Des locaux de petite taille gravitent autour des bâtiments principaux servant au bon fonctionnement de ceux-ci.

### Bâtiments 400 et 500,

Ces bâtiments occupants par la plus grande partie du process, d'une longueur cumulée de 300 mètres. Il impose par cette dimension une attention particulière, cela a été le point de départ des choix de façades et de colorimétrie.

Sa forme parallélépipédique, sa longueur et la vue depuis la voie primaire a favorisé un calepinage de teinte de bardage métallique en pose verticale afin de rompre la monotonie de son élancement. Les teintes ont été choisies selon la palette de couleurs données à titre indicatif dans le PLU.

### Bâtiment 210,

Ce bâtiment est le commencement du processus de transformation de la matière. Son volume parallélépipédique et sa hauteur (16,62 m à l'acrotère, 173,37 ngf) correspond au besoin pour la dépose de la matière dans le bâtiment, c'est pour cette raison que des portes sectionnelles aux nombres de 12 et de 8 m de haut sont implantées en façade.

Se situant au nord et dans le prolongement des 400&500, il reçoit le même traitement en façade pour assurer une continuité, une unité des volumes.

### Bâtiment 300, la fusion des matériaux

Ce bâtiment est le cœur du projet, il revoit les matières premières par convoyeur vent du 210, et ils sont fondues dans un four électrique à électrodes en graphite au travers desquelles circule le courant. Le four, en acier, est protégé sur sa face interne par du réfractaire et dispose d'une double enveloppe externe refroidie à l'eau.

Ce processus complexe offre un bâtiment atypique par l'imbrication de différents volumes rectangulaires. L'acrotère est 30,60 m soit l'altimétrie de 177,75 ngf, et ce bâtiment sera donc compté dans les 5% dépassant la cote de 176,50ngf.

Situé en arrière-plan depuis la voie primaire, les bâtiments 305/310 et 300 de grande hauteur ont un traitement de façade identique. Les panneaux de bardage métallique en pose verticale vont de la teinte foncée au sol à une teinte moyenne à l'acrotère.

**Les bureaux** font l'objet d'une attention particulière liée à leur fonction mais ils sont également une partie intégrante de l'usine de production. Une partie accueille les locaux sociaux pour le personnel de l'usine et nécessite donc une liaison directe avec l'usine, d'où le positionnement à proximité du bâtiment 500 donnant accès à toutes les unités de travail, et l'autre partie accueille le personnel admiratif.

Les façades des bureaux sont composées de bandeaux verticaux des produits ROCKPANEL, filiale de ROCKWOOL et de plusieurs parties vitrées alternant plein et vide. Les vitrages s'inscrivent dans des bandeaux métalliques gris clair. La teinte rouge dominante du bâtiment est un rappel de la charte couleur ROCKWOOL.

**Les locaux connexes à la production (135/671/132/133/250)** de hauteur inférieure aux bâtiments principaux et positionnés au Nord/Est du terrain seront traités en bardage métallique verticale de teinte gris RAL 7015. Cette teinte sera sur l'ensemble des façades Est des bâtiments du site donnant sur la prairie fleurie. Ces

façades ne donnant pas sur des voies primaires, l'approche est d'unifier l'ensemble des faces arrière par une teinte foncée.

### Zone extérieure 055, stockage des produits finis

Les palettes de produits finis seront stockées sur cette zone en enrobé, en extérieur, au sein d'îlots constitués de 1 ou 2 rangées de palettes, avec des allées de circulation entre chaque îlot. Il n'est pas prévu de stockage en hauteur, l'ensemble sera de plein pied.

La zone de stockage des produits finis conditionnés représente une emprise de 100m x 250m, soit 25 000 m<sup>2</sup>, au sein d'une plateforme de plus de 38 500 m<sup>2</sup> (zone de stockage + voiries associées).

Les allées de circulation représentent environ 25% de la surface de la zone de stockage.

4 camions pourraient être chargés simultanément.

### Nouvelle colorimétrie des façades

| Bât. 210/220 |  |              |  |             |
|--------------|--|--------------|--|-------------|
|              | Désignation  | Coloris PC   |  | Coloris PCM |
| Façades      | Bardage métallique   | RAL 9006     |  | RAL 7037    |
|              | Bardage métallique   | RAL 7047     |  | RAL 7015    |
|              | Bardage métallique   | RAL 9007     |  | -           |
|              | Bardage métallique   | RAL 7015     |  | RAL 6012    |
|              | Porte métallique ext.  | RAL 9007     |  | RAL 7015    |
|              | Portes sectionnelles   | RAL 3001     |  | -           |
| Toiture      | Revêtement d'étanchéité  | Gris ardoisé |  | -           |
|              | Lanterneaux de désenfumage et d'éclairage en polycarbonate translucide |              |  | -           |

| Bât. 300, 305/310 |  |               |  |             |
|-------------------|--|---------------|--|-------------|
|                   | Désignation  | Coloris PC    |  | Coloris PCM |
| Façades           | Bardage métallique   | RAL 9006      |  | RAL 7037    |
|                   | Bardage métallique   | RAL 7035      |  | RAL 6014    |
|                   | Bardage métallique   | RAL 9002      |  | RAL 6006    |
|                   | Bardage métallique   | RAL 7047      |  | RAL 6006    |
|                   | Béton brute  | Gris          |  | -           |
|                   | Porte métallique ext.  | RAL 7015/3001 |  | -           |
|                   | Portes sectionnelles   | RAL 7015/3001 |  | -           |
| Toiture           | Revêtement d'étanchéité  | Gris ardoisé  |  | -           |
|                   | Lanterneaux de désenfumage et d'éclairage en polycarbonate translucide |               |  | -           |

| <b>Bât. 400/500</b> |  |               |  |                 |  |
|---------------------|--|---------------|--|-----------------|--|
|                     | Désignation  | Coloris PC    |  | Coloris PCM     |  |
| <b>Façades</b>      | Bardage métallique   | RAL 9006      |  | <b>RAL 7037</b> |  |
|                     | Bardage métallique   | RAL 7047      |  | <b>RAL 7015</b> |  |
|                     | Bardage métallique   | RAL 7015      |  | <b>RAL 6012</b> |  |
|                     | Porte métallique ext.  | RAL 7015/3001 |  | -               |  |
|                     | Portes sectionnelles   | RAL 7015/3001 |  | -               |  |
| <b>Toiture</b>      | Revêtement d'étanchéité  | Gris ardoisé  |  | -               |  |
|                     | Lanterneaux de désenfumage et d'éclairage en polycarbonate translucide |               |  | -               |  |

| <b>Les locaux connexes à la production (135/671/132/133/250) et bât. 240</b> |  |               |  |                 |  |
|--|--|---------------|--|-----------------|--|
|  | Désignation  | Coloris PC    |  | Coloris PCM     |  |
| <b>Façades</b>   | Bardage métallique   | RAL 7015      |  | <b>RAL 6012</b> |  |
|  | Porte métallique ext.  | RAL 7015/3001 |  | -               |  |
|  | Portes sectionnelles   | RAL 7015/3001 |  | -               |  |
| <b>Toiture</b>   | Revêtement d'étanchéité  | Gris ardoisé  |  | -               |  |
|  | Lanterneaux de désenfumage et d'éclairage en polycarbonate translucide |               |  | -               |  |

| <b>Bât. Tertiaire B510/512</b> |  |               |  |             |  |
|--------------------------------|--|---------------|--|-------------|--|
|                                | Désignation  | Coloris PC    |  | Coloris PCM |  |
| <b>Façades</b>                 | Bardage métallique   | RAL 9002      |  | -           |  |
|                                | Bardage métallique   | RAL 3001      |  | -           |  |
|                                | Porte métallique ext.  | RAL 9002/3001 |  | -           |  |
|                                | Menuiseries extérieures  | RAL 7035      |  | -           |  |
| <b>Toiture</b>                 | Revêtement d'étanchéité  | Gris ardoisé  |  | -           |  |
|                                | Lanterneaux de désenfumage et d'éclairage en polycarbonate translucide |               |  | -           |  |

## NOTICE DE SECURITÉ

### Classement

- Cette installation n'est pas destinée à recevoir du public.
- La hauteur du plancher bas du dernier niveau comportant un poste de travail est à moins de 8.00m d'altitude, hormis dans le cas du bâtiment 300 (bâtiment four)
- Cette installation est soumise aux réglementations du **Code du Travail**.
- Les activités projetées dans cette installation sont des activités de fabrication de laine de roche à partir de matière brute, d'entrepôt / stockage, et bureaux administratifs.
- Certains équipements relèvent du régime des **Installations Classés pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** pour les catégories suivantes :
  - 1185 : régime de déclaration avec contrôle périodique
  - 1414 : régime de déclaration avec contrôle périodique
  - 2791 : régime d'autorisation
  - 2910 : régime de déclaration avec contrôle périodique
  - 3340 : régime de déclaration avec contrôle périodique
  - 4510 : régime de déclaration avec contrôle périodique
  - 4719 : régime de déclaration

### Implantation

- Le site est accessible dans la ZAC du plateau sur les communes de Courmelles et de Ploisy
- Le bâtiment est accessible sur l'ensemble de son périmètre par voie engins.
  - Les voies et chemins d'accès répondent aux caractéristiques suivantes :
    1. Distance au bâtiment inférieure à 60 mètres.
    2. Largeur des chaussées 6 mètres minimum permettant le croisement des engins.
    3. Pente inférieure à 15%
    4. Chaussées lourdes calculées pour permettre le passage des engins de secours.
    5. Résistance 320 kN avec 130 kN maximum par essieu
  - Chemin d'accès aux issues de secours de 1,80 m de large (pente inférieure à 10%).

### Isolement par rapport aux tiers

- Cette installation ne jouxte aucun autre immeuble.
- Les bâtiments sont implantés à au moins 20,00 mètres des limites du terrain.

### Résistance au feu de structures

#### Bâtiment 131, 132, 135

- Stabilité au feu de la structure R 60
- Porte intérieure R 30

#### Bâtiment 671 ET 250

- Pas de résistance au feu prévue des bâtiments

#### Bâtiment 300

Ce bâtiment est soumis à l'arrêté du 5 aout 1992 (dernier plancher supérieur à 8m)

Le bâtiment est partiellement en béton armé. Cette structure aura les caractéristiques suivantes

- Stabilité au feu de la structure R 120
- Eléments porteurs – poteaux et poutres R 120
- Planchers R 120
- Cloisonnement entre locaux et dégagement REI 60
- Cloisonnement entre locaux (surfaces inférieures à 300m<sup>2</sup>) REI 30
- Bloc porte et élément verrier des baies intérieures EI 60

#### Bâtiment 240, 400 ET 500

- Pas de résistance au feu prévue des bâtiments
- Cloisonnement des locaux électriques et portes d'accès intérieures REI 120
- Cloisonnement des locaux informatiques et portes d'accès intérieures REI 90

Bâtiment 210 ET 305/310

- Pas de résistance au feu prévue des bâtiments

Bâtiment 510/512

- Pas de résistance au feu prévue du bâtiment
- Le bâtiment sera distant de 12m du bâtiment 500
- Cloisonnement des locaux électriques et portes d'accès intérieures REI 120
- Cloisonnement des locaux informatiques et portes d'accès intérieures REI 90
- Local ménage et stockage des fourniture REI 60

**DEGAGEMENTS ET ISSUES DE SECOURS**

Les bâtiments respecteront les prescriptions du Code du travail (art. R.4216-11) :

- La distance maximale à parcourir pour gagner un escalier en étage ou en sous-sol n'est jamais supérieure à quarante mètres,
- Le débouché au niveau du rez-de-chaussée d'un escalier s'effectue à moins de vingt mètres d'une sortie sur l'extérieur,
- Les itinéraires de dégagements ne comportent pas de cul-de-sac supérieur à dix mètres.
- Il n'y a pas de distance d'évacuation imposée en rez-de-chaussée.

**DESENFUMAGE**Bâtiment 300

Le désenfumage du bâtiment 300 respectera les prescriptions de l'arrêté du 5 août 1992 fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail. Le bâtiment, qui n'est pas contigu à un bâtiment occupé par des tiers, dispose d'un escalier encoignonné en maçonnerie (stabilité au feu de 1 heure assurée) sur 31m de haut qui permet également de mettre à l'abri un monte-charge. Cette « tour » est désenfumée en partie haute et est équipée d'une colonne sèche (imposée aux bâtiments disposant d'un plancher haut à plus de 18m). Dans ce bâtiment, les locaux de plus de 300 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée ou en étage et les locaux de plus de 100 m<sup>2</sup> aveugles ainsi que tous les escaliers comportent un système de désenfumage naturel ou mécanique.

Bâtiment 240, 305/310, 400 ET 500

Des lanterneaux de désenfumage sont prévus en toiture des bâtiments 400, 500, 305/310 et 240. Elles auront une surface totale de 2% de la surface de la toiture. Ces DENFC seront à commandes automatiques et manuelles, les commandes manuelles étant placées près des issues.

Les bâtiments 400 et 500 sont divisés en 4 et 8 cantons de surface inférieure à 1600 m<sup>2</sup>.

Bâtiment 510/512

Le bâtiment en simple RDC est désenfumé naturellement par les châssis ouvrants en façades représentant 1/100ème de la surface géométrique considérée (S.G.).

**Eclairage / Balisage.**

- Des éclairages et des balisages de secours sont installés conformément à la réglementation en vigueur.
- L'exploitant s'engage à afficher les plans des locaux conformes aux normes en vigueur. Les issues de secours et dégagements sont signalés conformément aux normes en vigueur.

**Chauffage.**

- Les bâtiments 131, 132, 135 seront maintenus à une température supérieure à 5°C par chauffage électrique.

Bâtiment hors gel

- Les bâtiments 210, 240, 300, 400 seront maintenus à une température supérieure à 5°C par aérotherme à eau chaude et électrique.
- La production d'eaux chaude de chauffage sera assurée par un échangeur de chaleur branché sur process de l'installation.

Bâtiment CHAUFFEE 18°C

- Le bâtiment 520 sera maintenu à une température supérieure à 18°C par aérotherme à eau chaude et électrique.

- Le bâtiment 500 sera maintenu à une température supérieure à 18°C par une central de traitement d'air fonctionnant sur l'échangeur de chaleur ou sur pompe à chaleur

#### Locaux chauffés et climatisés

- Les locaux de bureaux du bâtiment 500 et 520 seront maintenus à une température comprise entre 19 et 26 °C par groupe DRV.

#### Locaux chauffé/climatisé

- Les locaux de bureaux du bâtiment 500 et 520 seront maintenus à une température comprise entre 19 et 26 °C par pompe à chaleur hybride.
- La production d'eau chaude sanitaire est assurée par une chaudière à gaz.

## MOYENS DE SECOURS

### Extincteur

Le site sera équipé d'extincteurs adaptés aux risques à combattre, judicieusement répartis conformément à la réglementation et aux normes en vigueur. Il y aura ainsi au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres pour 200 m<sup>2</sup>. De plus, des extincteurs adaptés aux risques particuliers sont prévus. Les extincteurs seront de différents types :

- A eau pulvérisée,
- Au CO<sup>2</sup>,
- A poudre,
- A mousse.

### Robinet d'incendie armé

Le site sera équipé de Robinets d'Incendie Armés (RIA), répartis conformément aux critères définis par la règle APSAD R5.

### Sprinkler

Le projet prévoit :

- La mise en place d'un système d'extinction automatique au droit du stockage de palettes en bois (zone 551)
- La présence de buses de dispersion se déclenchant sur détection de température au niveau du fibrage (intégrées au process)
- 

### Hydrants et défense incendie

Les hydrants seront distants de 150m maximum entre eux et disposés sur un réseau bouclé. Ils se trouveront à 100m au plus d'un accès aux bâtiments à protéger. Le débit par hydrant sera de 60 ou de 120 m<sup>3</sup>/h sous une pression de 1 bar minimum.

12 poteaux incendie sont mis en œuvre sur site.

### Réserve d'eau incendie

Une réserve d'eau souple sera implantée sur site et sera alimentée par le réseau public. La bache, équipée d'alarmes sur détection de niveaux, est dimensionnée afin de satisfaire aux besoins.

La bache souple prévue pour la réserve d'eau incendie répondra aux besoins cumulés des hydrants (360 m<sup>3</sup>), des RIA (~10 m<sup>3</sup>) et du Sprinklage (530 m<sup>3</sup>).

La station dispose de 2 pompes automatiques indépendantes (redondance), dont une thermique alimentée en diesel. Elles sont placées sous alarme, retransmises au panneau d'alarme incendie général.

Le local pompe, correctement ventilé, est construit coupe-feu et est placé sous détection incendie.

L'ensemble du réseau et des locaux associés sont protégés contre le gel.

### Alarme incendie :

Un système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A (selon la norme NF S61-931) sera mis en place sur l'ensemble du site.

### Système de Détection Incendie

Le SDI comprendra :

- Des Détecteur Automatiques d'Incendie (DAI) de différents types :
  - Détecteurs optiques sur l'ensemble des locaux du site ainsi que les plenums techniques et combles ;
  - Aspiration dans les TGBT et Baies VDI ;
- Des Déclencheurs Manuels d'Alarme (DMA),



- Un (ou plusieurs) Equipement de Contrôle et de Signalisation (ECS),

### Rétention des eaux d'extinction

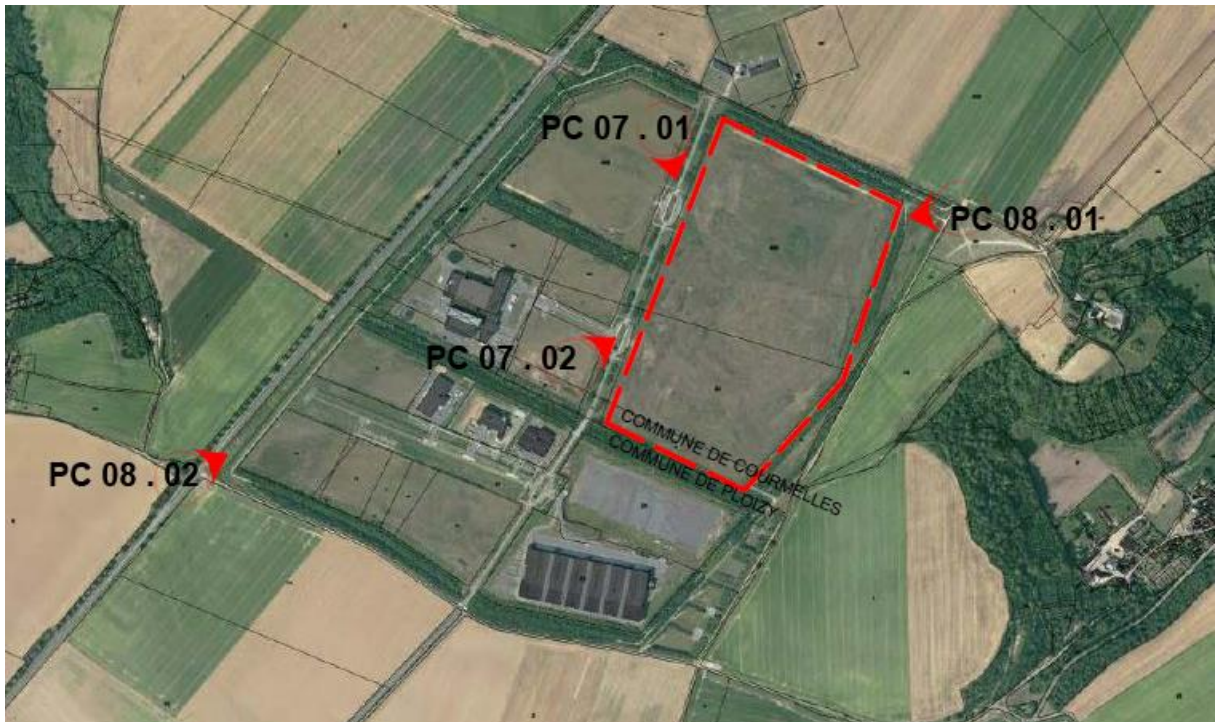
En fonctionnement accidentel, les bassins de collecte étanches du réseau pluvial seront obturés, par fermeture d'une vanne en sortie de chacun d'eux, afin d'assurer la mise en rétention des eaux y parvenant, qu'elles proviennent de la zone chaude ou froide. Le dispositif d'obturation sera de type automatique, asservi à la détection incendie, et associé à une vanne manuelle en cas de panne ou de maintenance. Les pompes destinées à envoyer l'eau des bassins vers l'unité de traitement seront, elles aussi, asservies à la détection incendie.

Le volume de rétention mis à disposition tient compte, en référence à la règle de calcul de la D9A :

- Des besoins pour la lutte extérieure, estimés à 180 m<sup>3</sup>/h durant 2 heures, soit 360 m<sup>3</sup>
- Des moyens de lutte intérieure contre l'incendie : Sprinklage et RIA : le volume estimé nécessaire est de l'ordre de 540 m<sup>3</sup>,
- Volume d'eau lié aux intempéries : 10 l/m<sup>2</sup>, hypothèse faite d'une pluie concomitante à l'incendie (740 m<sup>3</sup> pour la zone « Process aval » et 300 m<sup>3</sup> pour la zone « Process amont »)
- Présence de stocks de liquides : 20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume : cuve de résine phénolique de 200 m<sup>3</sup> en Zone Chaude, soit 40 m<sup>3</sup>

Il est prévu, pour les eaux d'incendie de la zone « Process aval », un volume à mettre en rétention de 1 640 m<sup>3</sup> (au sein d'un bassin de l'ordre de 4 700 m<sup>3</sup>) et un volume de 1 240 m<sup>3</sup> (au sein du bassin de 5 300 m<sup>3</sup>) de la zone « Process amont ».

REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE



**PC 07 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE**



PC07.01 Vue vers l'entrée du site et vue de la perspective n°1



PC07.02 Vue vers la sortie Camion et vue de la perspective n°2

**PC 08 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**



PC08.01 Vue depuis la limite Nord Est



PC08.02 Vue depuis la N2